

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

OBJET :

Zone France Ruralités
Revitalisation (FRR) –
Exonération en faveur des
logements acquis et
améliorés au moyen d'une
aide de l'Anah en vue de
leur location (article 1383
E du code général des
impôts)

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

Transmis le

20 SEP. 2024**DELIBERATION N°2024-079****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD
Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE
Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier,
Excusés : MM, CHAUSSE Stéphane, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON
Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL
Roxane, COSSE Marie-Jeanne, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI
Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM CHAUSSE Stéphane à FARGIER Marie, BELLENGER Jacques
à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER
Roselyne à EYRAUD Anne-Marie, HEU Marie à CROS Isabelle, COSSE Marie-
Jeanne à MEHL Didier, HEMMACHE Martine à ROTGER Patrick

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire.

L'arrêté interministériel du 19/06/2024 classe la commune de Villeneuve de Berg en zone "France
ruralités revitalisation" (FRR) à compter du 1er juillet 2024.

En conséquence, la commune ne fera plus partie d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) à cette date.

Ce classement de Villeneuve de Berg en zone France ruralités revitalisation entraîne la fin de l'application
de la délibération d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties votée, délibération 2021-88 du
25 septembre 2021, par le conseil municipal pour les logements acquis puis améliorés, au moyen d'une
aide de l'ANAH, en vue de leur location, pour une durée de 15 ans. Les exonérations déjà acquises
continueront toutefois de s'appliquer jusqu'à leurs termes.

Des nouveaux dispositifs d'exonérations de TFB ont été mis en place avec notamment une exonération de
15 ans de TFB pour les logements situés en zone FRR, acquis, puis améliorés, au moyen d'une aide de
l'ANAH, en vue de leur location (1383 E du CGI).

Mme la Maire expose les dispositions de l'article 1383 E du code général des impôts permettant au
conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de quinze ans, les
logements visés au 4° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation situés dans les
zones FRR mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, qui sont, en
vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes
physiques.

L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) avec l'Etat, l'Anah, la communauté de
communes ayant été reconduite, il convient de favoriser, par le levier fiscal, l'amélioration des logements
et leur adaptation en vue de leur location telle que mise en place en 2021.

S'LO

Vu l'article 1383E du code général des impôts,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques,

CHARGE Mme la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 13 septembre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

